



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUNI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six, du mois de juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 20/06/2024

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Lalia LESAGE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD, Myriam LETELLIER.

POUVOIRS : M. Jean-Pierre BALAS à Mme Laurence TROLET, M. Jérôme BENOIST à Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER à Mme Cécile PARENT, Mme Cécile LEMARCHAND à Mme Flavie HERPIN, M. Didier LHERMITE à M. Michel LAFONT, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, Mme Agnès SOLT à Mme Sarah IUNG,

ABSENT : M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUE DA SILVA

Présents : 25

Votes exprimés : 32

1/ MAIRE

Le conseil municipal a

Election du secrétaire de séance

1.1. est élu(e) secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUE DA SILVA

1.2. **approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024,

2 Contre (MM. Dominique MARIE et François THORETTON) et **1 Abstention** (M. Franck de SAINT ROMAN)

1.3. Maintien ou non des fonctions d'un adjoint au maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

non-maintenu M. Franck de SAINT-ROMAN dans ses fonctions d'adjoint au maire

6 Contre (Mmes Cécile LEMARCHAND, Flavie HERPIN, MM. Dominique MARIE, François THORETTON, Franck de SAINT ROMAN, Olivier GRASSI) et **2 Abstentions** (Mmes Véronique HULMEL et Mathilde LEJEUNE)

1.4. Election des adjoints

élu à bulletin secret Cyril AUBERT-GEOFFROY en qualité de huitième adjoint

30 voix Pour et 2 Blancs

installe immédiatement Cyril AUBERT-GEOFFROY en qualité de huitième adjoint

1.5. Indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués

attribué les indemnités d'élus dès la signature des arrêtés de délégation

1 Abstention (M. François THORETTON)

1.6. Modification du règlement intérieur

modifié le règlement intérieur du conseil municipal et notamment la partie du comité des exécutifs

5 Contre (Mmes Cécile LEMARCHAND, Flavie HERPIN, MM. Dominique MARIE, François THORETTON, Franck de SAINT ROMAN) et 1 Abstention (M. Olivier GRASSI)

1.7. Déclaration d'infructuosité des lots 1 et 2 du marché à Cheux

Prend acte de l'infructuosité des lots 1 et 2

prise d'acte

Départ de Mme Myriam LETELLIER qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL

2/ URBANISME

Le conseil municipal a

2.1. Rétrocession FONCIM (Convention Caen la Mer, Thue et Mue et SAS Foncim)

décidé de conclure la convention de rétrocession avec la SAS FONCIM, la communauté urbaine de Caen la Mer et la commune de Thue et Mue relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement dénommé

« Les allées de l'harmonie » situé rue de Bayeux, Bretteville l'Orgueilleuse, Thue et Mue,

à l'unanimité

dit que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la SAS FONCIM prenant par ailleurs à sa charge les frais de géomètre et de notaire,

à l'unanimité

décidé que l'emprise de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine,

à l'unanimité

précisé que concernant l'éclairage public la convention précise que la Communauté urbaine Caen la mer s'engage à prendre à sa charge la mise en service, le décompte de l'éclairage public de l'opération et l'entretien après que la conformité de l'installation ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs,

à l'unanimité

précisé que concernant la défense extérieure contre l'incendie, la commune de Thue et Mue s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages et leur entretien, après validation de la conformité des installations par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages.

à l'unanimité

approuvé les termes de la convention

à l'unanimité

2.2. Périmètres délimités des abords

approuvé le périmètre délimité des abords à Brouay et Putot en Bessin,

à l'unanimité

3/ RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal a

3.1. Convention entretien des locaux Caen la mer

autorisé le Maire ou son responsable à signer la convention de prestation de services nettoyage des locaux

à l'unanimité

4/ AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal a

4.1. Fonds de Solidarité pour le Logement

contribué au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 695,40 euros, soit 2,85 euros par logement social.

à l'unanimité

5/ ACTIVITES ECONOMIQUE, COMMERCIALE, TOURISTIQUE ET ARTISANALE

Le conseil municipal a

5.1. Dons de biens à l'occasion du 80^{ème} anniversaire d débarquement
accepté les deux dons

à l'unanimité

approuvé leurs inscriptions dans l'inventaire communal

- Article 2188 - 7-BANC-CH-2024-001 pour un montant de 985,20 €
- Article 21621 - 7-STATUE-BLO-2024-001 pour un montant de 72 000,00 €

à l'unanimité

6/ ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

6.1. Service commun transition énergétique

approuvé l'engagement financier sur 4 ans concernant les bâtiments objets de la présente délibération, soit 2000€/an au total pour les deux bâtiments du groupe scolaire à Cheux, et 63€/an pour l'audit de la gendarmerie,

à l'unanimité

ajouté la gendarmerie à l'option AMO Audit,

à l'unanimité

souscrit à la prestation Tertiaire relative au groupe scolaire à Cheux,

à l'unanimité

approuvé l'ouverture d'un compte sur le logiciel de suivi énergétique de GRDF au nom de la commune et de créer un accès dédié au service commun transition énergétique,

à l'unanimité

Michel LAFONT
Le Maire

